



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lyon, le 22 mars 2021

## **LES COMMUNES DE GIVORS ET GLEIZÉ NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

L'arrêté interministériel du 11 février 2021 **ne reconnaissant pas** l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur le territoire des communes de Givors, du 15 juin au 31 décembre 2019, et de Gleizé, du 12 juillet au 31 décembre 2019, est paru au Journal officiel du 20 mars 2021.

---

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

---

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69